



Forêts du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus

Directive Habitat, Faune, Flore

Numéro européen : FR2600959

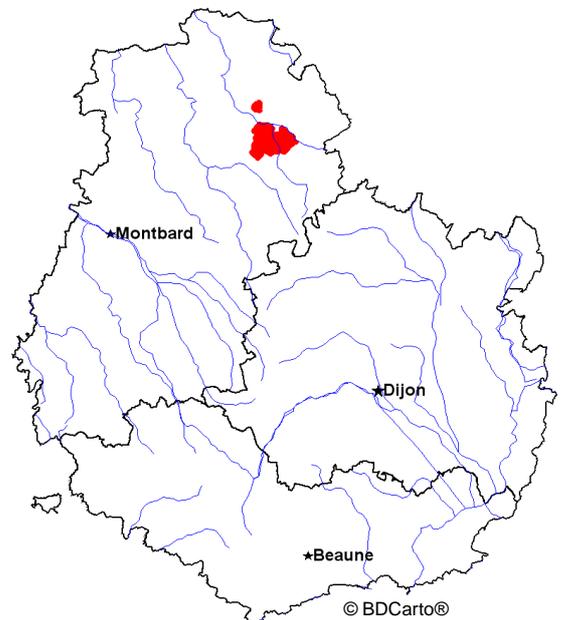
Numéro régional : 4

Département : Côte d'Or

Arrondissement : Montbard

Communes : Essarois, Leuglay, Vanvey, Villers-le-Duc, Voulaines-les-Templiers

Surface : 3 331 hectares



Les trois entités composant le site Natura 2000 sont localisées au nord de la Côte d'Or, dans un ensemble forestier appartenant à la région naturelle du Châtillonnais.

Les forêts, entrecoupées de clairières et de marais, recouvrent les vastes plateaux calcaires entaillés de vallées étroites et encaissées.

Le relief accidenté donnant des pentes d'orientations diverses confère au climat continental des influences montagnardes relativement marquées.

Un patrimoine naturel d'intérêt européen



Les forêts : Les hêtraies-chênaies sur les plateaux ou les versants secs et les hêtraies froides sur les versants les plus ombragés représentent la majeure partie des milieux forestiers. Les boisements humides d'aulnes et de frênes occupant les sols temporairement inondés et la chênaie pédonculée en fond de combe sont plus localisés.

Le site abrite une des plus importantes populations françaises de Sabot de Vénus, orchidée rare et strictement protégée, ainsi qu'un important cortège d'espèces animales. Parmi elles, 10 espèces de chauves-souris, dont 5 d'intérêt communautaire. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand-Murin, ...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois.

Au sein des forêts, vivent aussi le Damier du Frêne, papillon lié aux bois feuillus clairs et humides, et le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



Les pelouses sèches : Elles occupent les clairières intra-forestières des plateaux et hauts de pentes et constituent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés où se développent de nombreuses plantes adaptées aux conditions d'ensoleillement et de sécheresse. Leur exposition en fait un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. A la lisière de ces milieux, se développe aussi le Sabot de Vénus.



Les marais tufeux : Milieux marécageux ouverts à surface restreinte, les marais tufeux sont dispersés sur les versants calcaires, au niveau d'émergence de sources et de suintements riches en carbonates de calcium. Rares en Bourgogne, ils recèlent un cortège important de plantes adaptées à l'excès d'eau permanent, dont la Ligulaire de Sibérie. Cette espèce végétale relictuelle des dernières glaciations est présente, en Bourgogne, dans un unique marais alcalins

du Châtillonnais.

Représentant un lieu de reproduction pour grand nombre d'amphibiens et de libellules, les marais sont aussi fréquentés par le Damier de la Succise, papillon rare et en régression, butinant principalement les fleurs des scabieuses dans les pelouses, les prairies et les friches plus ou moins humides.



Les milieux aquatiques : Ils sont représentés par des étangs et des ruisseaux exclusivement forestiers, alimentés par des sources d'eau chargée en calcaire et présentant souvent des dépôts de tuf.

Les étangs, caractérisés par de belles ceintures végétales et des herbiers flottants à Nénuphar, sont exploités par de nombreux oiseaux et insectes.



Les ruisseaux, possédant globalement des eaux de bonne qualité, à température fraîche et de faible concentration en nitrates et en phosphates, hébergent une faune remarquable composée, entre autres, de l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé peu présent dans la région et dont les populations ont nettement régressé depuis les années cinquante, du Chabot des rivières et

de la Lamproie de Planer.

Les petits cours d'eau s'avèrent aussi très favorables pour l'alimentation et les déplacements des amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune, espèce d'intérêt européen liée aux eaux stagnantes peu profondes et bien ensoleillées pour sa reproduction.

Les enjeux sur le site



Les forêts du Châtillonnais sont, pour la plupart, vouées à la production de bois, notamment le Hêtre. Leur existence dans un degré de naturalité satisfaisant, définie comme un enjeu prioritaire, dépend essentiellement de la gestion forestière actuelle et passée.

❖ Bien que soumises à un document d'aménagement forestier ou à un plan simple de gestion, en fonction que la forêt soit publique ou privée, les activités sylvicoles peuvent s'avérer défavorables aux groupements végétaux et à la faune. Elles peuvent être à l'origine de l'ouverture brutale du milieu, de la dégradation des sols les plus fragiles lors des chantiers de débardage ou de la disparition d'habitats naturels indispensables pour le repos, la reproduction ou l'alimentation de certaines espèces animales d'intérêt européen.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels et aux espèces. Conserver le degré de naturalité des milieux forestiers les moins exploités.

❖ Les peuplements résineux, issus de plantations anciennes effectuées dans les années 1950 à 1970 et principalement constitués de Pin sylvestre, de Pin noir, d'Epicéa et de Douglas, occupent d'assez grandes surfaces, en particulier dans les forêts de Leuglay, de Vanvey-Villiers et Voulaines-les-Templiers.

⇒ Réhabiliter progressivement les secteurs forestiers fortement enrésinés.



La représentation surfacique et les enjeux en terme de « Directive Habitat Faune Flore » sont peu importants à l'échelle du site.

Toutefois, la colonisation active de certaines zones par les ligneux, notamment des résineux au fort pouvoir colonisateur, contribue à la fermeture des clairières intra-forestières.

⇒ Préserver ces micro-habitats naturels de pelouses sèches par le biais d'actions ponctuelles.



Au vue de la régression des marais à l'échelle européenne, leur conservation apparaît comme un enjeu majeur.

❖ De par les conditions d'humidité et la présence de dépôts de tuf qui constituent une limite naturelle au développement de la végétation, les marais connaissent une dynamique de végétation très lente.

Les secteurs embuissonnés observés ici sont donc les témoins d'aménagements passés ayant contribué à leur assèchement et leur fermeture (drainages, plantations de ligneux,...).

❖ Quatre captages d'alimentation en eau potable pour des communes sont installés en fond de combe, au contact direct et en « concurrence » hydraulique avec les marais. L'augmentation du prélèvement en eau ou la réalisation de travaux au niveau de ces captages pourrait leur être défavorable.

⇒ Restaurer les marais les plus dégradés et limiter toute action susceptible de modifier leur régime hydrique.



Si les ruisseaux présentent globalement une eau de bonne qualité indispensable au maintien de l'Écrevisse à pattes blanches, ils subissent par endroits des perturbations d'origine anthropique qui peuvent s'avérer néfastes à l'espèce, dont la survie constitue un enjeu prioritaire.



Les recalibrages de portions de cours d'eau, la traversée de leur lit par des engins servant à l'exploitation sylvicole et la modification voire la disparition de la ripisylve tendent à dégrader et fragmenter son habitat naturel.

A ces éléments s'ajoute la présence d'étangs sur certains ruisseaux, pouvant être à l'origine d'un réchauffement et d'un enrichissement minéral de l'eau à leur aval ainsi que d'introduction de poissons carnassiers (brochets et perches) pour lesquels l'écrevisse fait partie du régime alimentaire.

⇒ Préserver les cours d'eau et leur fonctionnalité par la prise en compte de la sensibilité des habitats naturels et des espèces dans la pratique d'activités sylvicoles et la gestion des étangs.